



**ACADEMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne
Circonscription de Marolles-en-Brie / Sucy-en-Brie /
La Queue-en-Brie / Mandres-les-Roses / Noiseau /
Périgny-sur-Yerres / Santeny

PROCES- VERBAL CONSEIL D'ECOLE.

Année scolaire 2025- 2026.

INFORMATIONS ECOLE.

Nom de l'école : La Ferme de Monsieur

Adresse : Allée Robert de Dreux

Téléphone : 01 45 98 98 42

Courriel : ce.0941894y@ac-creteil.fr

Collège de secteur : Simone Veil

INFORMATIONS CONSEIL D'ECOLE.

Conseil d'école du 16 octobre 2024 de 17h30 à 19h45

PARTICIPANTS CONSEIL ECOLE.

Membres de droit présents.	Membres de droit absents.	Personne(s) invitée(s).
Éducation nationale : Mme Emmanuelle Soares classe 1 MS Mme Stéphanie Darchis classe 2 GS Mme Sabine Coste classe 3 MS-GS Mme Karine Réautey classe 4 PS-MS Mme Angeline Naud classe 5 PS-GS Mme Liliane Andlauer classe 6 PS et direction d'école Mme Elodie Claude classe 7 PS-MS Représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école : Mme Sandrine LAY Mme Lucie BOURDAJAUD Mme Chiraz MADAGH Mme Ornella GIORDANO Mme Pauline BALLEREAU Mme Patricia LAURE Mme Margaux HENAUT Représentants de la mairie : Mme Cordoeiro, directrice Service enfance jeunesse population .	Education Nationale : Représentants de la mairie : Mme Saunier, maire adjointe en charge de l'enfance et de l'éducation	Mme Cécile Darche, directrice du périscolaire de la maternelle Mme Champion , Atsem

PROCES-VERBAL CONSEIL ECOLE

1 – Données scolaires 2025

Rentrée :

Bilan de cette rentrée :

La rentrée 2025 s'est déroulée sans problème. La rentrée des Petites sections a été échelonnée sur la matinée. Les élèves sont arrivés par petits groupes de 6, accompagnés de leurs parents qui pouvaient rester un moment dans la classe. Chaque groupe avait un horaire d'arrivée et de départ qui avait été communiqué en amont aux parents par mail.

Les parents des Moyens et des Grands ont pu également bénéficier d'un petit moment avec les enfants dans les classes. Les jours qui ont suivi, les parents des Moyens et des Grands ont accompagné leurs enfants jusqu'aux portes extérieures des classes afin que les enfants se familiarisent avec les nouveaux espaces. A partir du lundi 7 septembre, les Moyens et les Grands ont commencé à se rendre seuls dans les classes et actuellement tout se passe bien.

Jusqu'à présent, les parents des Petites Sections continuent à accompagner leurs enfants jusqu'à la porte extérieure de la classe. Ce dispositif sera maintenu jusqu'à Noël.

Structure pédagogique et effectifs à ce jour.

Il y a actuellement 172 élèves. L'année dernière à la même date, nous avions 173 élèves.

54 PS 60 MS 58 GS

Répartis comme suit :

PS – 24
PS/MS – 24 (11/13)
PS/MS – 25 (9/16)
PS/GS – 25 (9/16)
MS 25
MS/GS – 24 (7/17)
GS – 25

Les personnels de l'éducation nationale :

L'équipe enseignante est composée en grande partie des mêmes enseignantes que l'année dernière : Mmes Darchis, Coste, Naud, Réautey, Soares et Andlauer qui sont sur l'école à titre définitif.

Nous accueillons cette année 1 nouvelle enseignante à titre provisoire : Mme Claude et Mr Pierson qui assure la décharge de direction et qui est un étudiant alternant.

AESH :

Nous avons une AESH, Mme Angelique Dumont qui travaille auprès d'un de nos élèves de Grande Section dans la classe de Mme Naud. Mme Angelique Dumont était déjà là l'année dernière en accompagnement de cet élève.

Nous avons deux élèves notifiés cette année. Et, pour l'instant, nous n'avons qu'une AESH malheureusement.

Enseignante référente (ERSEH) :

Une enseignante référente a été nommée cette année sur notre secteur : Mme Leïla Gally.

Pour rappel, l'ERSEH est la personne en charge des suivis des élèves en situation de handicap, elle assure les liaisons entre les familles, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'école, les AESH et tous les partenaires accompagnant les enfants notifiés.

RASED :

Mme Dussi, notre psychologue scolaire est le seul membre de notre RASED. Elle était déjà nommée sur notre secteur l'année dernière et connaît déjà bien l'école.

Les coordonnées de Mme Dussi seront communiquées aux familles après les vacances d'automne.

Pour rappel, les familles qui en ressentiraient le besoin peuvent prendre contact avec la psychologue sans passer par les enseignants. Quant à l'équipe enseignante elle doit demander l'accord écrit des parents pour que leur enfant soit reçu par la psychologue scolaire. La psychologue scolaire est présente lors des équipes éducatives, lors des équipes de suivi et lors des conseils de cycle. Elle peut venir ponctuellement pour observer une classe et/ou conseiller un enseignant.

Personnel municipal :

L'équipe des ATSEM n'a pas changé : elle est composée de six personnes pour 7 classes. Cette année, Mme Aline Villar accompagne les Moyens-Grands de Mme Coste et elle est sur la classe à temps plein car l'une des élèves de GS est notifiée pour une aide humaine individuelle mais n'a pas d'AESH donc nous avons compensé cette absence en attribuant à la classe une ATSEM à temps plein.

Mme Sylvie Champion accompagne les Moyens de Mme Soares et les Grands de Mme Darchis (Un mi-temps dans chaque classe)

Mme Séverine Tavano, Mme Roselyne Maury, Mme Aouatif El Filali et Mme Isabel Vaz accompagnent des classes avec des petites sections (respectivement les classes 7, 5, 6 et 4).

Comme les années précédentes, le conseil des maîtres a choisi de maintenir une ATSEM à temps complet sur les classes où il y a des PS.

Mme Andlauer interroge la municipalité sur le départ éventuel de Mme El Filali et Mme Villar en retraite, l'année prochaine. Mme Cordoeiro lui répond que les RH ne lui ont rien communiqué pour l'instant.

2 - Vie scolaire :

Elections des représentants des parents d'élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu cette année le vendredi 10 octobre 2025. Le vote s'est déroulé exclusivement par correspondance. Il y a eu un taux de participation de 68,65 %.

Lors des réunions de rentrée, il avait bien été expliqué aux familles qu'il était important de participer au scrutin car même s'il n'y a qu'une liste, le taux de participation et donc de représentativité est important.

Le conseil d'école vote à l'unanimité que les prochaines élections auront lieu par correspondance uniquement.

Néanmoins, les parents d'élèves se renseigneront pour connaître les modalités de la mise en place d'un vote électronique qui serait à priori moins coûteux (économie de papier, d'encre etc...).

Aménagement du temps scolaire pour les Petites Sections.

L'école étant obligatoire dès trois ans, il est rappelé aux parents d'élèves de petite section qu'ils doivent demander un aménagement de l'obligation d'assiduité s'ils souhaitent que leur enfant ne soit pas présent l'après-midi.

Cette année, seuls 3 élèves bénéficient d'un aménagement partiel et ne reviennent pas l'après-midi. Ces aménagements cesseront après les vacances de Noël.

Les élèves qui font la sieste à la maison, reviennent à l'école à 14h45 au moment du réveil échelonné des enfants du dortoir, pour suivre les activités de l'après-midi.

Règlement intérieur.

Il n'y a pas de modifications au règlement intérieur. Il est adopté dans les mêmes termes.

Activités Pédagogiques Complémentaires

Cette année, les APC ont lieu le mardi et le jeudi de 11h25 à 11h55 pour toutes les classes. Elles concernent les élèves de Moyenne et Grande Section en priorité. Cette année les APC permettront de travailler le langage.

Les heures de « Pacte » sont des heures de soutien supplémentaires dans les savoirs fondamentaux. Ces heures seront consacrées à la « résolution de problèmes » ainsi qu'au « langage » (Vocabulaire, syntaxe...), qui sont des items moins bien réussis aux évaluations nationales CP par nos élèves. Ces heures sont réservées aux Grandes Sections.

Toute l'équipe a travaillé en constellations sur la résolution de problèmes et sur le vocabulaire, les années précédentes, et souhaite mettre en pratique ce travail auprès des élèves de Grande Section.

Projet d'école

De l'auto-évaluation d'école, ont été dégagés, des points à améliorer. Ces points ont servi d'indicateurs à l'élaboration de notre nouveau projet d'école.



ACADEMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne
Circonscription de Marolles-en-Brie / Sucy-en-Brie /
La Queue-en-Brie / Mandres-les-Roses / Noiseau /
Périgny-sur-Yerres / Santeny

- Développer la liaison GS-CP.
- Développer la collaboration entre la maternelle et l'élémentaire, mise à mal par la distance entre les deux écoles.
- Développer les partenariats avec la mairie sur des projets communs (ex : éco-citoyenneté).
- Continuer de développer la collaboration avec les parents dans le cadre de la co-éducation.
- Réfléchir à la transition entre les temps de classes et les temps d'accueil, sources de stress chez l'enfant.
- Réfléchir avec les familles sur les actions à mener concernant le nombre d'enfants avec des déficits d'attention et des troubles du comportement dus aux écrans.

La rédaction du projet d'école est en cours, mais d'ores et déjà nous poursuivrons les actions mises en place :

- Reprise de la **ludothèque « mathématiques »** qui fonctionne comme la bibliothèque avec un créneau hebdomadaire par classe et qui a été mise en place pour améliorer la logique et la stratégie mathématiques pour améliorer les raisonnements en résolution de problèmes (suite aux évaluations nationales CP)
- Application de la **programmation d'acquisition lexicale** commune à l'école sur trois années de maternelle (trois thèmes : vêtements, animaux, objets du quotidien). Objectif : mettre en place des corpus de mots, choisis, organisés et progressifs sur les trois années du cycle. Le vocabulaire étant un élément essentiel pour « parler plus et mieux ».
- Reprise de la **chorale d'école**. Cette année, nous avons choisi de travailler sur les comptines et les chants traditionnels.
- Maintien du **parcours culturel** afin de favoriser une culture ambitieuse commune (artistes peintres, œuvres littéraires et ballet dans le cadre de notre projet « danse » avec Mme Rech Leroux intervenante et professeure de danse classique au conservatoire).

Cette année les artistes étudiés seront **Gustav Klimt, François Boucheix et Rob Pruitt**.

Dans le cadre du parcours littéraire, les œuvres étudiées seront :

PS : Boucle d'Or et les 3 ours, Les 3 petits cochons, La moufle.

MS et GS : Blanche-Neige, Le petit chaperon rouge, Jack et le haricot magique.

Et le ballet étudié sera Pierre et le loup de Sergueï Prokofief.

- Maintien des **jeux de cour** permettant des échanges plus calmes et la collaboration entre les enfants.
- Participation à la **Journée de la laïcité** : mardi 9 décembre 2025.
- Elaboration du **prix littéraire autour du thème du respect du corps (le sien et celui de l'autre)** dans le cadre notamment de la Loi EVAR et vote démocratique (travail sur le vote). **Du 9 au 20 mars 2026. Vote le vendredi 20 mars.**

Dans le cadre du nouveau projet d'école, nous poursuivrons la coéducation, école/famille. Ainsi, il y aura :

- **une rencontre individuelle autour des carnets de réussites.** L'échange oral est important et nous aurons ainsi l'occasion de constater ensemble les progrès, faire un bilan, encourager les élèves et définir des objectifs communs à atteindre. Cette rencontre individuelle autour des carnets de réussite aura lieu du **26 janvier au 6 février 2025**.
- **la Fête du jeu.** Elle aura lieu cette année : **les semaines du 19 et du 26 janvier 2026.** Pour rappel, le

principe de la Fête du jeu : les parents apportent des jeux de société de la maison et viennent jouer avec des petits groupes d'élèves à des jeux que les élèves ne connaissent pas car ils n'appartiennent pas à l'école.

Nous espérons développer les partenariats avec le périscolaire et/ou la municipalité:

- travailler sur l'élaboration d'un **règlement intérieur des élèves**, en partenariat avec le périscolaire.
 - aménager un espace de manifestations « temporaires » dans le patio.
 - La municipalité explique qu'il y a déjà un projet pour le patio. Il sera aménagé pour y mettre des bacs sensoriels avec des odeurs (lavande...), des bruits (carillons...) etc...
- Mme Andlauer demande à la mairie s'il est néanmoins possible de faire nettoyer le patio : arracher la végétation et faire poser des dalles afin que l'espace soit propre, aéré et en mesure d'accueillir des élèves. La mairie note la demande.
- Participer à l'organisation du Carnaval de la ville qui aura lieu le 12 avril 2026.
 - Travailler sur les « écrans » et leur utilisation... pour faire suite au projet initié par la municipalité auprès des parents.
- **les blogs de classe.** Initiés en 2021 sont momentanément suspendus....Suite à la mise en place du nouvel ENT (espace numérique de travail) : Beneylu.

Festivités :

Fête de Noël : Une fête « chantante » et « dansante » ainsi qu'un goûter seront organisés avant les vacances de Noël, rassemblant tous les élèves de l'école. Elle aura lieu le **lundi 15 décembre 2025**.

Les représentants des parents d'élèves avaient participé à l'animation de la fête l'année dernière et sont à nouveau les bienvenus.

Un spectacle interactif alliant théâtre et magie aura lieu, le 9 janvier 2026, pour tous les élèves de l'école et sera financé par la coopérative.

La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 19 juin 2026. Une représentation de danse suivie d'une prestation de la chorale d'école aura lieu, afin de partager avec les familles le travail effectué par les enfants tout au long de l'année dans le cadre du parcours culturel et artistique.

L'équipe enseignante demande à la mairie si la fête pourra avoir lieu au Parc Beauséjour et si une estrade pourra être montée. Mme Cordoeiro explique qu'elle ne peut pas s'avancer car il y aura peut-être un changement dans l'équipe municipale suite aux élections.

Les parents d'élèves organiseront une fête après le spectacle.

La sortie de fin d'année aura lieu le mardi 23 juin 2026 et toutes les classes iront à Parrot Word.

3 - Santé

Les PAI s'adressent aux enfants qui ont des maladies chroniques nécessitant par exemple une prise de médicaments régulière ou ponctuelle. Les demandes sont à envoyer au secrétariat médico-scolaire. Celui-ci a changé et se trouve désormais à Sucy en Brie.

Il a été rappelé lors des réunions de début d'année qu'aucun médicament ne peut être administré aux élèves en dehors du cadre d'un PAI.

A ce jour, seul 1 nouveau PAI a été finalisé. 3 anciens PAI ont été renouvelés. Et nous attendons le retour de 7 renouvellements.

Mme Darche demande aux parents d'élèves de rappeler à tous que les parents concernés que les médicaments des PAI doivent être fournis en double afin que le périscolaire ait ses propres médicaments à disposition.

Médecine scolaire :

Nous avons la même infirmière scolaire depuis plusieurs années : Mme Roussel qui viendra dans le courant de l'année faire les visites médicales de Grandes Sections.

Les infirmières de la PMI viendront également dans l'école pour les dépistages chez les Moyennes Sections. Les dates n'ont pas encore été définies.

4 - Sécurité :

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 15 septembre 2025, il s'est bien déroulé (personnels et élèves étaient prévenus). L'ensemble des élèves et des personnels a évacué en 1'54''. Les plans d'évacuation ont été momentanément mis à jour. De nouveaux plans (définitifs) seront réalisés lorsque les travaux d'agrandissement de l'école seront terminés.

Un exercice PPMS attentat intrusion a eu lieu lundi 6 octobre 2025.

Pour rappel, le PPMS AI consiste soit à se cacher soit à fuir en cas d'attentat ou d'intrusion. Le scénario de fuite est rarement envisagé dans les exercices faits à l'école. Le scénario de « se cacher » consiste à s'enfermer dans une salle, barricader les portes, se cacher sous les tables et maintenir le silence le plus longtemps possible.

Les exercices sont toujours présentés aux enfants comme des jeux de « cache-cache » afin d'éviter les angoisses inutiles ; l'objectif étant d'acquérir les bons réflexes. Tout s'est bien déroulé.

Les améliorations suggérées l'année dernière ont été appliquées, notamment le fait de réitérer le déclenchement de l'alarme et de penser à réarmer le dispositif. L'alarme dans les classes n'est pas anxiogène et en revanche, dans les couloirs, elle couvre les bruits qui parviennent des salles et empêche la communication entre les éventuels intrus.

A noter :

Il est de nouveau soulevé par le Conseil des Maîtres qu'il serait souhaitable que l'alarme soit reliée à l'extérieur (au commissariat ou à la mairie). La mairie explique que le dispositif sera changé lorsque les travaux d'agrandissement de l'école seront terminés. Le nouveau dispositif (voix et lumière) sera relié à la mairie et au commissariat.

Il est soulevé par le Conseil des Maîtres la question suivante : Si les élèves sont dans la cour au

moment de l'alerte, entendront-ils l'alerte ? Cette question avait déjà été soulevée lors des précédents exercices. La municipalité précise qu'une sirène sera installée dans la cour lors du changement de dispositif, après la fin des travaux.

Un exercice PPMS risques majeurs aura lieu au cours de la prochaine période.

Très probablement le 17 novembre 2025.

Pour rappel, le PPMS Risques Majeurs est le PPMS qui est déclenché en cas de risques naturels comme une tempête par exemple.

Il s'agit alors de se regrouper dans un lieu où l'on est le plus à l'abri possible, loin des fenêtres. Le lieu de mise en sûreté se trouve devant la salle de repos du périscolaire et dans les couloirs adjacents des classe 1, 2 et 3. Les élèves sont à l'abri et ont accès à des toilettes.

Le PPMS UNIFIE est actualisé pour ce qui concerne la partie « école ». Et a été envoyé à la mairie afin que ses services mettent à jour la partie les concernant.

Le PPMS finalisé sera ensuite envoyé par la municipalité à l'école et à la circonscription.

Les plans sont en partie actualisés dans la mesure de ce qui est possible d'être fait par l'école. Seuls les services de la mairie sont en capacité de compléter le PPMS en fournissant un plan correspondant aux exigences du PPMS unifié. L'école ne dispose pas des moyens techniques pour le faire (logiciel adapté entre autre...). La municipalité précise que des plans professionnels seront mis à la disposition de l'école et joints au PPMS unifiés à la fin des travaux d'agrandissement.

5 – Travaux :

Dans le jardin/la cour :

- Vérifier les buissons. Certains ont de grosses épines. Nettoyer la partie en bitume où les élèves ramènent beaucoup de terre en « creusant ». Mme Andlauer demande si, de façon automatique, un entretien et une vérification du jardin peut avoir lieu à chaque vacances sans qu'il soit nécessaire de réitérer la demande. La municipalité note la demande.
- Mettre des barnums en plus grand nombre ou rendre accessible une partie du préau. La municipalité répond que des barnums seront installés.

Dans l'école :

- Changer les dalles cassées au sol des couloirs et des salles de classes.
- Réparer les chasses d'eau des toilettes qu'on ne parvient pas à arrêter...
- Revisser la « bascule » de gymnastique
- Réparer le mur d'escalade (une prise s'est détachée)
- Vérifier les coins cuisines et les petits meubles... certains sont à revisser.

Suite au PPMS :

- Rajouter une sirène dans la cour.

- Réparer le film occultant de la classe 5 qui se décolle.

Point travaux agrandissement de l'école :

La fin des travaux est toujours prévue pour fin avril 2026, si tout va bien. La cohabitation entre l'école et le chantier est cordiale et harmonieuse.

Les parents d'élèves expriment leur inquiétude par rapport au matériel qui est entreposé sous un barnum dans la cour :

- des jouets appartenant au périscolaire et des vélos prennent l'humidité et se détériorent.
- des chariots de ménage sont entreposés au même endroit.

La mairie explique qu'il n'y a pas de place pour les mettre ailleurs.

6 - Finances :

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire enregistre un **solde créditeur de 2933 euros** en date du 15 octobre 2025.

L'école prévoit de :

- prendre auprès de la SACEM un abonnement annuel (135 euros)
- payer l'adhésion à l'OCCE et les frais bancaires (480 euros)
- régler un spectacle qui aura lieu le 9 janvier 2026 : 780 euros
- attribuer un budget d'environ 200 euros à chaque classe pour les projets annuels (fêtes des parents, plantations, élevages etc...). Soit 1400 euros
- attribuer une somme de 50 euros par classe à l'occasion de la Fête de Noël, pour les achats de petits cadeaux pour les classes et/ou les élèves. Soit 350 euros.
- Payer les livres du prix littéraire : 250 euros
- régler le solde de la sortie de fin d'année qui coûtera 2035 euros. Sur cette somme, nous avons déjà versé un acompte de 610 euros. Il reste donc à payer 1425 euros.

Soit un total de **dépenses prévues de : 4820 euros.**

L'argent de la coopérative et des photos n'a pas encore été crédité. Le budget devrait donc être à l'équilibre en fin d'année scolaire.

Les documents comptables 2024-2025 ont été contrôlés et signés par les représentants de parents d'élèves fin septembre 2025.

Budget mairie

Concernant 2025 :

La quasi-totalité du budget fournitures scolaires 2025 qui était de 6145 euros a été utilisée. L'équipe enseignante fera un dernier achat très prochainement. Il concerne un nouveau trampoline de motricité. Concernant les commandes d'investissement, il est noté que Mme Andlauer doit renvoyer le bon de commande avec les nouvelles références catalogue car celles-ci ont changé.

7- Point périscolaire

Il a été remarqué des difficultés pour joindre les responsables des élèves placés en famille d'accueil. Il est demandé à la mairie de prendre toutes les informations sur ces élèves lors des inscriptions en mairie afin de pouvoir joindre les personnes chargées du suivi de ces enfants (ASE, associations). Mme Cordoeiro explique que ces informations sont, en principe, bien demandées lors des inscriptions en mairie. Elle fera un rappel au service concerné.

Cantine :

Les parents d'élèves s'inquiètent des portions adultes de la cantine qu'ils trouvent un peu légères. Mme Cordoeiro prend note et déclare que ce point sera mis à l'ordre du jour de la réunion qu'elle aura avec l'équipe des Atsem le 20 octobre 2025.

Il est relevé les difficultés du premier service de cantine qui compte 80 élèves en moyenne pour 4 Atsem, avec la présence à ce service de toutes les petites sections, qui ne sont pas autonomes en ce début d'année et 5 élèves nécessitant une attention particulière et continue, mobilisant à eux seuls l'attention des 4 Atsem. Le deuxième service comprend environ 60 élèves pour 3 adultes (2 Astem et 1 animateur) avec uniquement des Moyennes et Grandes Sections plus autonomes.

Mme Cordoeiro rappelle que les services peuvent être équilibrés en nombre afin de soulager le premier service mais qu'il ne sera pas possible de fournir un 4eme adulte pour le deuxième service.

8- Questions diverses:

L'association sportive Babygym utilise les locaux de l'école tous les samedis matin dans l'espace de motricité. Il a été constaté, qu'à cette occasion, la grille principale de l'école, qui se trouve de l'autre côté, reste ouverte, ainsi que la porte principale de l'école.

Il n'est pas possible de fermer à clé le bureau de la direction, ni la salle des maîtres car l'entreprise de nettoyage n'a pas la clé.

Mme Andlauer demande s'il est possible d'accueillir les enfants à la Babygym puis de refermer les portes, une fois, les parents partis, pour des questions de sécurité évidentes et la confidentialité d'informations se trouvant dans le bureau et la salle des maîtres.

Intervention de Mme Darche sur le projet pédagogique du périscolaire.

L'équipe du périscolaire travaille cette année sur la thématique du loup.

Septembre/Octobre : Le loup a un nouvel ami (aide, entraide, partage...)

Novembre/Décembre : Le loup veut être un super héros (acceptation de soi, émotions...)

Janvier/Février : Le loup mène une enquête (travail sur l'art...)

Mars /Avril : Le loup a la tête dans les étoiles (acceptation de la différence)

Mai/Juin : Le loup aime les arbres (écologie, respect de l'environnement et du vivant...)

Il y aura une rencontre festive à la fin de l'année scolaire.



ACADEMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne
Circonscription de Marolles-en-Brie / Sucy-en-Brie /
La Queue-en-Brie / Mandres-les-Roses / Noiseau /
Périgny-sur-Yerres / Santeny

Mme Andlauer remercie l'équipe du périscolaire ainsi que toutes les ATSEM pour leur aide précieuse. Elle remercie les représentants des parents d'élèves pour leur soutien et leur collaboration. L'équipe les remercie également pour l'intervention sur les abeilles qui a beaucoup plu aux classes concernées.

Fin de la réunion du conseil d'école à 19h45

Procès- Verbal établi le 10/11/2025

Signatures (NOM, Prénom, fonction) :

Mme Adlauer (directrice)

Mme Darchis (secrétaire de séance)